



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2020/5470

Approbation d'une convention de co-organisation entre la Ville de Lyon /Musée des Beaux-Arts de Lyon et le musée national Picasso-Paris dans le cadre de l'exposition Picasso. Baigneuses et baigneurs, du 18 mars au 13 juillet 2020

Direction des Affaires Culturelles

**Rapporteur :** M. GRABER Loïc

**SEANCE DU 27 JANVIER 2020**

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 29 JANVIER 2020

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 20 JANVIER 2020

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 3 FEVRIER 2020

DELIBERATION AFFICHEE LE : 6 FEVRIER 2020

**PRESIDENT** : M. COLLOMB Gérard

**SECRETAIRE ELU** : Mme HAJRI Mina

**PRESENTS** : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme DOGNIN-SAUZE, M. BRUMM, Mme AIT MATEN, M. SECHERESSE, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GRABER, Mme CONDEMINE, M. GIORDANO, Mme REYNAUD, M. CLAISSE, Mme RIVOIRE, M. DURAND, Mme RABATEL, M. LE FAOU, Mme BESSON, M. CUCHERAT, Mme FRIH, M. LEVY, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme BLEY, Mme CHEVALLIER, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, M. BRAILLARD, M. BERAT, M. TOURAINÉ, M. COULON, Mme FONDEUR, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, Mme MADELEINE, Mme BAUME

**ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS** : Mme BALAS (pouvoir à M. GUILLAND), Mme SERVIEN (pouvoir à M. BRUMM), M. PHILIP (pouvoir à Mme RABATEL), Mme ROLLAND-VANNINI (pouvoir à M. MALESKI), Mme BERRA (pouvoir à Mme NACHURY), Mme BURILLON (pouvoir à Mme CONDEMINE), M. JULIEN-LAFERRIERE (pouvoir à Mme PICOT), M. BOUDOT

**ABSENTS NON EXCUSES** :

2020/5470 - APPROBATION D'UNE CONVENTION DE CO-ORGANISATION ENTRE LA VILLE DE LYON /MUSEE DES BEAUX-ARTS DE LYON ET LE MUSEE NATIONAL PICASSO-PARIS DANS LE CADRE DE L'EXPOSITION PICASSO. BAIGNEUSES ET BAIGNEURS, DU 18 MARS AU 13 JUILLET 2020 (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 15 janvier 2020 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Le musée des Beaux-Arts organise du 18 mars au 13 juillet 2020 une grande exposition ayant pour titre : Picasso. Baigneuses et baigneurs.

À l'origine de l'exposition, Femme assise sur la plage, 10 février 1937, un tableau de Pablo Picasso légué en 1997 par l'actrice-collectionneuse Jacqueline Delubac, à laquelle le musée des Beaux-Arts de Lyon a rendu hommage en 2014 avec l'exposition « Jacqueline Delubac, le choix de la modernité. Rodin, Lam, Picasso, Bacon ».

Aujourd'hui ce tableau iconique de Picasso est devenu un véritable emblème pour les collections XXe/XXIe siècles du musée.

Ce projet d'exposition est partagé avec deux autres musées, la fondation Peggy Guggenheim de Venise et le Musée national Picasso-Paris, qui possèdent chacun une œuvre quasiment jumelle, exécutée en février 1937 à quelques jours d'intervalle par Picasso, alors que l'artiste travaille à Guernica pour le pavillon espagnol de l'Exposition internationale qui allait se tenir à Paris en juillet 1937.

Une exposition-dossier a été présentée à la Fondation Peggy Guggenheim à Venise, « Picasso on the Beach » sous le commissariat de Luca Massimo Barbero en 2018. Elle a réuni les trois baigneuses avec un ensemble significatif d'études préparatoires. Le Musée national Picasso-Paris en 2018-2019, sous le commissariat partagé d'Émilie Bouvard et de Coline Zellal, consacra aux trois baigneuses une section dans l'exposition « Picasso. Chefs-d'œuvre ! ». Ce fut l'occasion de présenter les trois tableaux avec leur dossier génétique.

À Lyon, le musée des Beaux-Arts proposera une relecture du thème de la baigneuse dans l'œuvre de Picasso avec des contrepoints d'œuvres d'artistes du passé qui ont influencé Picasso dans le traitement de ce sujet. D'autres artistes contemporains ou suiveurs de Picasso seront également présentés alors qu'ils se sont intéressés aux baigneuses picassiennes et ont trouvé en elles une source d'inspiration ou le prétexte à une confrontation.

Ce projet s'inscrit dans la programmation initiée en 2017 par Laurent Le Bon sur le thème « Picasso- Méditerranée ». Alors que l'exposition repose sur le caractère inédit de la présentation des trois baigneuses de février 1937, elle a été conçue en grande partie à partir du fonds exceptionnel du musée national Picasso-Paris. Elle présentera aussi des œuvres issues des plus grandes collections publiques en Europe et aux États-Unis ainsi que de la famille de l'artiste.

Le musée national Picasso-Paris étant le prêteur majeur de l'exposition avec un prêt exceptionnel de 110 œuvres, une convention de co-organisation de l'exposition a été établie. Elle en définit les conditions de prêts et d'expositions ainsi que les règles de communication et d'édition.

Le musée des beaux-Arts de Lyon prendra en charge tous les frais liés à l'exposition (constats d'état, restauration, transport, assurance auprès du courtier du musée national Picasso-Paris, scénographie, édition et communication).

En contrepartie de ces prêts exceptionnels du musée national Picasso-Paris, le musée des Beaux-Arts participera au projet de restauration fondamentale de l'ensemble des calques du *Mystère Picasso*, quelques caques étant en effet présentés dans l'exposition. Le coût de cette participation s'élève à 25 000 € que le MBA Lyon versera au musée national Picasso-Paris.

Ouï l'avis de la commission culture - patrimoine ;

### **DELIBERE**

- 1- La convention de co-organisation avec le musée national Picasso-Paris de l'exposition *Picasso. Baigneuses et baigneurs*, au musée des Beaux-Arts de Lyon est approuvée.
- 2- Monsieur le Maire est autorisé à signer ladite convention.
- 3- La dépense en découlant sera imputée au budget 01, année 2020, programme EXPOBA, opération ETPICABA.

(Et ont signé les membres présents)  
Pour extrait conforme,  
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Loïc GRABER